



Questions/Réponses de la Réunion DP lors de la séance du 15 Mars 2019

Question 1 : parking HNO Apollo site Montpellier

Des Salariées-es ont constaté la vacance toute la journée de nombreuses places HNO, ils demandent combien de Salariés sont concernés par ce type d'horaires. Si Salariés HNO déclarés en télétravail, les places qui leur étaient réservées sont-elles remises à disposition pour l'ensemble du Personnel ? Ceci pour leur éviter d'aller se garer sur le parking externe au site.

Les salariés demandent où se trouve le règlement du parking Apollo ?

Réponse de la Direction :

Vous trouverez le règlement intérieur du site en PJ de ce compte-rendu avec notamment les règles d'attribution des places en "horaires tardifs".

La mise à jour de cette allocation de places est effectuée très régulièrement : la dernière date des vacances de février et a généré la libération de nombreuses places HTB/HTA/AMA/AMB). L'opération est renouvelée très fréquemment.

La CFE CGC Orange a posé cette question afin d'avoir plus de transparence quant à la mise à jour des données afin que les places soient attribuées de façon la plus juste possible pour tous.

Question 2 : télétravail occasionnel lors d'intempéries.

Quel dispositif est prévu par Orange lorsqu'une Alerte Orange est déclenchée alors que le Salarié est sur son lieu de travail ?

Quel dispositif est prévu par Orange lorsqu'une Alerte Rouge est déclenchée alors que le Salarié est sur son lieu de travail ?

Réponse de la Direction :

Vous trouverez les informations et les processus sur le site : AE Sud-Ouest Méditerranée > ressources humaines > santé et risques météorologiques.

Une information sera également réalisée par Laurent Bouvier le 21 mars auprès de l'ensemble des DRH Occitanie.

La CFE CGC demande à la Direction de communiquer sur des procédures claires afin que les salariés ne se retrouvent pas dans une situation critique lors de ces alertes.

Question 3 : Accord Intergénérationnel 2019-2021

L'article 1-3 sur la transmission des savoirs mentionne l'existence de dispositifs de mentorat pour les salariés.

Qu'en est-il sur notre périmètre DP pour un salarié qui souhaite entrer dans ce dispositif ?

Réponse de la Direction :

Le transfert de compétences est organisé et accompagné par le manager en anticipation du départ du collaborateur et varie en fonction des compétences (rares, techniques,...). Il existe également une prestation d'accompagnement en mentorat ou mentoring proposée par Orange Avenir. Pour en bénéficier, le salarié doit contacter son Conseiller Accompagnement OA (Florence Gras sur LR).

Question 4 : Prime exceptionnelle dite « prime Macron »

L'entreprise avait annoncé en novembre dernier le versement d'une prime exceptionnelle à tous ses salariés en France dont le salaire brut annuel est inférieur à trente mille euros. Celle-ci se montait à 1000 euros net pour les salariés ayant moins de vingt-cinq mille euros de salaire brut annuel, et 500 euros net pour les salariés recevant entre vingt-cinq mille et trente mille euros de salaire brut annuel.

La CFE CGC avait écrit à la direction (suivie d'autres OS) pour évoquer le « caractère discriminatoire » vis-à-vis des autres catégories de salariés, privés du bénéfice de cette prime.

Quelles sont les mesures prises par la direction pour corriger l'effet discriminatoire de cette décision (ex temps partiel, base de calcul 100% au lieu de 80%) ?

Réponse de la Direction : Il n'est pas prévu à date et à notre connaissance que l'entreprise revoie les modalités de versement de la prime exceptionnelle de solidarité versée le 28 décembre 2018.

La CFE CGC regrette une fois de plus cette décision unilatérale de l'entreprise sans concertation. La direction ne veut pas nous donner le nombre de salariés de l'AE qui ont eu cette prime => pas de transparence sur les bas salaires ...

Question 5 : ARCQ

Pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison et sans aucune explication préalable, des Salariés ont constaté un changement de leur métier sur leur bulletin de salaire en Janvier 2019 ? Y t'il-eu une information consultation des CHSCT ?

Réponse de la Direction : Comme indiqué dans anoo, le code métier de certains salariés a récemment changé en raison de la mise en place du nouveau référentiel des métiers élaboré dans le cadre de l'Accord Reconnaissance des Compétences et Qualifications.

Ce code correspond au métier choisi par le manager dans le portail d'évaluation des compétences (Skills Drive Portal).

Si le manager n'a pas encore effectué cette démarche, un code indicatif et temporaire issu d'une recodification automatique a été attribué. Dans les prochains mois, il pourra être modifié, à l'issue de la démarche de positionnement sur un métier et d'évaluation des compétences, menée avec le manager.

La CFE CGC déplore un manque de communication en amont afin que les salariés ne découvrent pas par eux même ces informations

Question 6 : PayPlan Vendeur Entreprises S2 2018

L'article 4.2. du payplan précise les modalités d'ajustement des objectifs au temps de travail pour toutes les absences justifiées qui sont listées dans ce même article.

1. Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des acteurs au « R/O » ont bien eu les objectifs quantitatifs influencés par le temps de présence ajustés au temps de travail pour les absences listées dans l'article ?
2. Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des acteurs au « Commissionnement » ont bien eu le seuil de déclenchement et le seuil de performance ajustés au temps de travail pour les absences listées dans l'article ?
3. Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des acteurs au « Commissionnement » ont bien eu les objectifs quantitatifs influencés par le temps de présence ajustés au temps de travail pour les absences listées dans l'article ?

Réponse de la Direction : Nous vous confirmons que le nécessaire a bien été fait.

La CFE CGC s'assure que ces modalités sont bien appliquées à l'AE.

Un problème, une question ?

N'hésitez pas à solliciter un.e Délégués.es du Personnel (DP) de la CFE CGC !

**Vos élus-es DP
CFE CGC de l'AE OC**

Périmètre Midi Pyrénées

- Aurélie Gawlik
- Éric Demont
- Stéphane Laurent Marty

Périmètre Languedoc Roussillon

- Valérie Vincent
- Marc Barnaud
- Christophe Prestat
- Karim Arnaudin

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

